

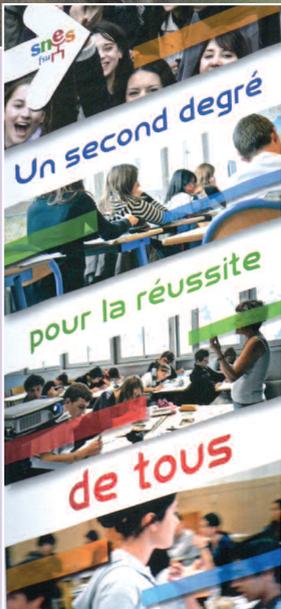
# SNES

AIX - MARSEILLE



PRIX 2 € - JUIN 2012  
Supplément au N° 341

# Spécial stagiaires



# Mode d'emploi 2012-2013



Brochure en partenariat avec le Crédit Mutuel Enseignant d'Aix-Marseille, banque coopérative des personnels de l'Éducation Nationale.



# Sommaire

## Pages 2-3

### Présentation

Sommaire  
Edito  
Nous contacter

## Pages 4-5

### Une nouvelle formation

Quelle formation ?  
Élévation du niveau de recrutement  
oui, mastérisation Darcos non !  
Quelle formation et quelles revendications pour les CPE ?

## Pages 6-7

### De la rentrée à la fin de l'année !

Conseils pratiques de rentrée  
Votre affectation  
Calendrier annuel

## Pages 8-9

### Le SNES FSU syndicat majoritaire !

Présentation de la FSU et du SNES  
Elections professionnelles de 2011 :  
une confiance renouvelée  
Des commissaires paritaires, pour  
quoi faire ?

## Pages 10-15

### Que peut le SNES-FSU pour vous aider ?

Le SNES-FSU dans l'académie  
Pourquoi se syndiquer au SNES  
Le SNES-FSU dans votre établissement

## Pages 16-17

### Le stagiaire dans son établissement

Face aux difficultés, ne pas s'isoler  
Le point sur les collèges et les lycées  
La notation administrative  
Validation et titularisation

## Pages 18-19

### Se mobiliser, agir !

Etre dans l'action  
Plan d'urgence pour la rentrée 2012  
Des avancées : revalorisation, évaluation et décharge

## Pages 20-21

### Mutation et concours de recrutement

Des mutations en deux temps.  
Mutations intra-académiques :  
spécialisation des postes  
et blocage du mouvement

## Pages 22

### Et après la titularisation ?

Conditions de travail et formation

## Page 23

### Sigles professionnels et administratifs

## Les militants du SNES-FSU auprès des stagiaires



**Mathilde Freu**

Prof. d'histoire-géo  
Responsable  
de la formation  
des maîtres



**Julien Weisz**

Prof. de maths  
Secrétaire  
académique  
adjoint



**Carole Samouiller**

CPE  
Responsable CPE

**et les autres**



## Edito



**L**a rentrée approche et déjà vous découvrez un aspect du métier d'enseignant, ce mélange d'excitation et de trac que nous partageons tous. Cette inquiétude est d'autant plus compréhensible que vous allez effectuer un quasi temps plein cumulé à votre formation.

Tout au long de l'année, sur vos lieux de formation ou dans vos établissements, le SNES-FSU intervient pour vous aider et vous défendre, et s'attache à vous informer dans ses publications et sa presse.

Le SNES-FSU porte l'exigence d'un système éducatif à la fois démocratique et ambitieux pour les élèves, et considère que la qualité de ce système est indissociable des conditions de travail des personnels et de leur formation.

Auparavant les stagiaires débutaient avec un tiers de leur service devant élèves et deux tiers en formation à l'IUFM, mais depuis deux ans, les stagiaires sont placés à temps plein dans les établissements, leur formation initiale s'ajoutant à ce temps plein.

Deux ans après, le bilan est alarmant : surcharge de travail, pression accrue vis-à-vis des tuteurs, des IPR et des chefs d'établissement et désertion des candidats aux concours de recrutement.

Nous avons combattu cet amoindrissement du contenu et du volume de formation de l'année de stage, qui n'avait d'autre objectif que d'absorber près de 6000 suppressions de postes ! Nous avons de ce fait pesé pour que la formation des enseignants soit l'un des enjeux de débat de la campagne présidentielle.

Aujourd'hui, le SNES au niveau national et académique se mobilise pour obtenir un retour à une situation plus favorable pour les lauréats des concours : une formation réelle, avec un tiers temps devant élèves pour permettre le recul nécessaire sur sa pratique et éviter la surcharge de travail. Dans cette perspective, la décharge d'un sixième accordée dors et déjà par le gouvernement pour tous les stagiaires à la rentrée 2012 est une première étape qu'il faut saluer, même si cela reste insuffisant.

Le SNES revendique en outre la mise en place d'une allocation d'autonomie pour tous les étudiants et de pré-recrutements pour ceux qui se destinent à l'enseignement, afin de garantir une rémunération lors des années d'études et leur prise en compte dans le calcul de la retraite. Il est en effet urgent aujourd'hui de démocratiser l'accès aux concours et de reconstituer le vivier de candidats.

Soucieux de la qualité de la formation des enseignants, condition de la richesse et de l'efficacité du service public d'éducation, le SNES vous incite à vous emparer de ces questions avec les collègues de votre établissement, afin que la formation professionnelle et le recrutement par concours mette devant chaque élève un enseignant de haut niveau disciplinaire, titulaire, qualifié et compétent.

Mathilde Freu

Le SNES-FSU  
est le syndicat  
majoritaire  
du second  
degré :  
il regroupe  
plus de  
65 000 collègues  
et recueille  
la majorité  
des voix  
aux élections  
professionnelles.  
A l'IUFM  
d'Aix-Marseille,  
le SNES-FSU  
syndique  
la majorité  
des stagiaires.

## Comment nous joindre ?

### Permanences

**Au local du SNES-FSU du mardi au vendredi de 14 h à 18 h**

**Permanences spéciales stagiaires : tous les mercredis de 14 h à 18 h**

**Permanences spéciales CPE : tous les lundis de 14 h à 17 h**

**Contacts CPE : [snescpe-carole@yahoo.fr](mailto:snescpe-carole@yahoo.fr)**

### SNES AIX-MARSEILLE

12, place du Général de Gaulle - 13001 MARSEILLE - Métro : Vieux-Port

Tél. 04 91 13 62 81 ou 82 Fax : 04 91 13 62 83

Mail : [s3aix@snes.edu](mailto:s3aix@snes.edu)

Site : [www.aix.snes.edu](http://www.aix.snes.edu)

## Quelle formation ?

*Le SNES exige  
un tiers  
temps maximum  
devant les élèves  
pour les stagiaires  
et la suppression  
du CLES et  
du C2I2E*

### Quelle formation cette année ?

La réforme de la formation des maîtres s'est mise en place il y a deux ans, sans cadrage national, contraignant les académies à bricoler des dispositifs de formation avec des moyens souvent insuffisants. Cette formation a souvent été jugée sévèrement par les stagiaires qui l'ont perçue comme une charge de travail supplémentaire, en décalage avec leurs besoins immédiats, puisqu'ils manquaient du temps de recul indispensable entre théorie et pratique.

Au cœur des débats de l'élection présidentielle, la formation des maîtres doit faire l'objet d'une remise à plat : le président de la République et le ministre de l'éducation nationale s'y sont engagés mais les contraintes du calendrier ont rendu cette réforme impossible dès la rentrée 2012. En guise de première étape, les stagiaires de l'année 2012-2013 se verront déchargés de trois heures, soit 12h de cours pour les agrégés et 15h pour les certifiés (6 heures de décharge pour les CPE et les documentalistes). C'est une première étape qu'il faut saluer même s'il y a fort à parier que les conditions d'entrée dans le métier resteront extrêmement difficiles et inacceptables.

Dans l'académie d'Aix Marseille, cette décharge ne correspondra pas à un volume plus important de formation : ce temps sera laissé à l'appréciation des stagiaires qui en ont cruellement manqué les années précédentes, pour observer leur tuteur, faire leurs cours, corriger leurs copies...

L'organisation de la formation se déroulera donc d'une façon sensiblement identique à l'année précédente.

Une première période de formation aura lieu du lundi 27 au vendredi 31 août, sur invitation (sauf modification du calendrier scolaire qui avancerait la pré-rentrée des enseignants au 31 août), afin de préparer la rentrée et d'évaluer les besoins en formation de chaque stagiaire.

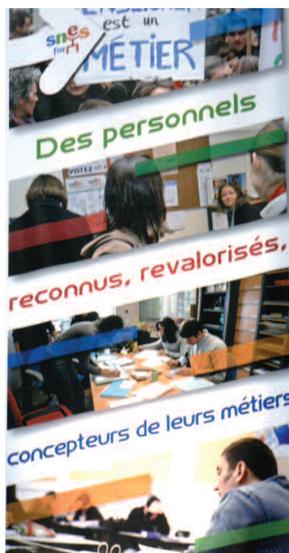
Ensuite, les premières semaines, les stagiaires bénéficieront d'un accompagnement "étroit et fort" par leur tuteur dans leur établissement.

Tout au long de l'année, les stagiaires seront régulièrement regroupés sur une journée, le jeudi, en formation filée, en plus du temps de service devant élèves. Cette journée devra donc impérativement être libérée dans l'emploi du temps.

Une deuxième période de stage massé de deux semaines et demie interviendra au mois de mars. Pendant cette troisième période, les stagiaires seront remplacés dans leurs classes par des étudiants de Master 2 effectuant leur stage en responsabilité. Enfin, tout au long de l'année, les stagiaires pourront participer à des stages du PAF (Plan Académique de Formation), pour pouvoir se former ponctuellement sur un sujet précis. Concernant le contenu de ces formations, que ce soit en filé ou en massé, le Rectorat s'est engagé, suite aux revendications du SNES-FSU qui a relayé toute l'année la parole des stagiaires, à les centrer surtout sur les pratiques disciplinaires.

A tout cela s'ajoutera, pour ceux qui n'en sont pas détenteurs, la validation du CLES et du C2I2E qui ne sont plus, grâce à l'intervention du SNES auprès du ministère, exigibles avant la rentrée scolaire mais devront néanmoins être validés durant l'année de stage.

Ce dispositif ne peut satisfaire et le SNES continue d'exiger auprès des nouvelles autorités politiques une formation comportant un tiers temps maximum devant élèves, afin de permettre le recul nécessaire entre théorie et pratique. Le SNES réclame également l'abandon du C2i2e et du CLES



## Quelle formation ?

### Elévation du niveau de recrutement : oui Mastérisation Darcos : non

L'élévation du niveau de recrutement des enseignants est une nécessité par bien des aspects. Tout d'abord, depuis le LMD, le master correspond au second grade universitaire et notre identité de concepteurs de nos métiers revendiquant notre liberté pédagogique nous empêche de rester recrutés au plus petit grade universitaire. C'est un point d'appui incontournable pour avancer vers une revalorisation de nos métiers pour tous, autant au niveau salarial qu'en terme de condition de travail ou du type de tâche qui nous est assigné. Surtout, l'augmentation du nombre d'année d'étude doit être l'occasion d'améliorer la formation initiale pour une meilleure qualification des enseignants.

Pour autant, cette élévation du niveau de recrutement ne doit en aucun cas être un obstacle à l'accessibilité au métier, ni un prétexte pour supprimer ou amoindrir le contenu de l'année de stage après la réussite au concours. C'est pourquoi le SNES et la FSU se sont engagés dans les luttes contre la mastérisation Darcos et portent la proposition de mise en place d'une allocation d'autonomie et de pré recrutements au cours de la licence qui permettent une rémunération au cours des années de master et la prise en compte de ces années d'études pour le calcul de la retraite.

Cette élévation du niveau de recrutement ne doit plus non plus être l'occasion d'une année de master 2 fourre tout dans laquelle les étudiants ne peuvent se retrouver : préparation des écrits et des oraux du CAPES, validation d'un master, formation professionnelle, initiation à la recherche, rédaction d'un mémoire, stages de remplacement des lauréats en formation, validation de CLES, du C2I2E...

S'y ajoute depuis la rentrée 2011, le Master en alternance !

Ce dispositif expérimental pour lequel notre académie est pilote consiste à passer le Master en alternance entre formation à l'université et 3 à 6 heures d'enseignement en établissement toute l'année, au lieu d'un stage massé en mars. Ce dispositif n'est pas plus satisfaisant que celui des Masters classiques, n'offre pas de meilleures conditions de préparation aux concours et consiste à utiliser les étudiants comme moyen d'enseignement, c'est pourquoi nous déplorons que cette expérimentation soit reconduite dans l'académie à la rentrée 2012.

*Pour accompagner l'élévation du niveau de recrutement, le SNES revendique des allocations d'autonomie et des pré-recrutements permettant une rémunération des années d'études et la prise en compte de ces années dans le calcul de la retraite*

### Quelle formation pour les CPE ?

Entre 1992 et 2010, les lauréats du concours de recrutement des CPE avaient intégré les IUFM sur demande insistante du SNES, et effectuaient un stage pratique en établissement. Ils étaient alors affectés en surplus auprès d'un conseiller pédagogique, ce qui présentait l'avantage d'un accompagnement personnalisé et quotidien permettant un échange constructif.

Depuis 2 ans les lauréats du concours de recrutement des CPE ont été affectés sur poste à temps complet, soit 35 heures, tandis que la formation a été quasiment supprimée ! Par ailleurs, le conseiller pédagogique a été remplacé par un tuteur qui n'était pas forcément dans le même établissement, et avec lequel les échanges se faisaient sur le temps libre de l'un et de l'autre ! Il va sans dire que l'année de stage de ces lauréats a été longue, lourde et chargée, phénomène aggravé par la titularisation en ligne de mire...

A l'heure où nous imprimons ces lignes, un certain nombre de mesures prises par le nouveau gouvernement sont déjà connues : ouverture d'une liste complémentaire de 100 personnes pour le concours externe de CPE, recrutement probable de tout ou partie de cette liste, décharge de service de 6 heures afin de suivre une formation (probablement le jeudi à l'IUFM), CLES et C2i2e exigibles non plus dès l'obtention du concours mais pour la titularisation. C'est un premier pas que nous jugeons positif, mais non suffisant.

C'est pourquoi le SNES revendique en urgence pour la rentrée 2012 :

Le retour à une réelle formation intégrant la prise en compte des besoins des stagiaires, ainsi que des regroupements avec les autres catégories de personnel et d'un travail en équipe respectant les spécificités et missions de chacun.

Une décharge horaire équivalente à un mi-temps afin de pouvoir suivre une réelle formation et permettre une entrée progressive dans le métier.

Un tuteur dans le même établissement, ou très proche géographiquement.

Le recrutement de la totalité de la liste complémentaire telle qu'elle a été affichée sur publinet.



## De la rentrée...



*Si vous n'êtes pas payé(e) dès la fin du mois de septembre, mettez-vous en contact avec nous.*

### Pense-bête de pré-rentrée

- Vous présenter au chef d'établissement et **signer votre installation** indispensable à la paye.
- **Trouver le responsable SNES-FSU** : il pourra vous présenter les collègues, vous guider, vous aider à négocier votre emploi du temps ou à résoudre les éventuels problèmes. Son nom se trouve souvent affiché sur le panneau syndical de la salle des profs.
- **Se présenter** au CPE, à son tuteur, aux collègues de la discipline, aux collègues qui ont des classes avec vous (professeur principal en particulier).
- **Récupérer votre emploi du temps**. Vérifiez que la journée consacrée à la formation filée est libérée dans votre emploi du temps. Soyez par ailleurs attentif à votre service : les certifiés et les agrégés ont une décharge de 3 heures, les documentalistes et les CPE de 6 heures donc le chef d'établissement ne peut pas vous imposer une heure supplémentaire. Par ailleurs si vous êtes en lycée et que vous avez des classes de première ou de terminale pour une durée équivalente ou supérieure à 6 heures, vous avez droit à une heure de première chaire : c'est-à-dire que vous pouvez retrancher une heure sur votre temps de service (si ce n'est pas le cas c'est donc que vous faites une heure supplémentaire !).
- Récupérer les **listes d'élèves, les clefs** (salles, casier...) à l'intendance et les codes d'accès pour Internet et pour les bulletins scolaires.
- Se renseigner à l'intendance sur les modalités de photocopies (quota, code...). Acheter des tickets de cantine.
- **Emprunter un exemplaire des manuels au CDI**. N'hésitez pas, pour vous aider dans la construction de vos cours à emprunter au CDI des manuels scolaires d'autres éditions. Cela pourra vous aider à varier les documents utilisés, à en trouver de nouveaux pour les contrôles et à comparer les approches pédagogiques des leçons.
- Repérer **ses salles de classe**, la salle des professeurs, la vie scolaire, éventuellement le local propre à la discipline (matériel pédagogique), l'endroit où l'on récupère ses élèves avant le cours.
- Se renseigner auprès des CPE sur le **règlement intérieur**, la hiérarchie des sanctions, la circulation des élèves dans les couloirs, les horaires précis des sonneries, le fonctionnement de l'appel, les cahiers de texte.
- Récupérer un exemplaire du **carnet de correspondance** des élèves.
- **Identifiez votre tuteur**. Comparez vos emplois du temps. Il est important que l'agencement des deux emplois du temps vous permette d'assister à ses cours et réciproquement. Si ce n'est pas le cas, il faut immédiatement alerter le proviseur ou l'adjoint pour y remédier. Si vous n'avez pas de tuteur désigné dans votre établissement, il faut tout de suite contacter le SNES-FSU.

### Votre affectation

Le SNES se bat pour obtenir la restauration d'un Groupe de Travail national d'affectation des stagiaires par académie. Supprimé par le précédent gouvernement, cela empêche les organisations syndicales de faire le nécessaire travail de vérification et de correction des barèmes.

Le Groupe de Travail d'affectation des stagiaires dans l'académie d'Aix Marseille a été avancé au 19 juillet au lieu de la fin août les années précédentes, afin de laisser plus de temps aux stagiaires pour se préparer à leur rentrée et prendre contact avec leur établissement. Le SNES-FSU dispose de la majorité dans ce groupe de travail.

Les affectations sont contrôlées par le SNES-FSU qui s'assure du respect des règles, de l'absence d'erreur et de passe-droit, et s'efforce d'améliorer le projet de l'administration en tenant compte des situations individuelles.

Par ailleurs, afin que votre stage se déroule dans les moins mauvaises conditions possibles, le SNES-FSU a veillé à ce que les stagiaires ne soient pas dans des établissements difficiles. Ces postes vous ont donc été réservés. Le SNES-FSU a aussi exigé que votre service ne s'effectue que dans un seul établissement, le nombre de postes partagés augmentant considérablement.

Enfin, le SNES-FSU réclame que les stagiaires soient affectés auprès de conseillers pédagogiques véritablement volontaires et formés, dont l'horaire serait en partie déchargé.

## ... à la fin de l'année !

### Septembre

**Vérifier votre bulletin de paye**, et le versement qui doit être effectué sur votre compte vers le 29.

**Acquitter votre première cotisation syndicale** auprès du SNES. Payable en cinq fois, elle représente environ 0,7% du salaire annuel. 66% du montant de la cotisation sont déductibles des impôts l'année suivante. C'est notre seule source de financement. Cela vous permettra en particulier de recevoir l'US, l'hebdomadaire du SNES, source d'information sur le métier, les réformes, les débats éducatifs et l'actualité syndicale.

### Octobre

**Constituer votre dossier de reclassement**, afin de convertir en ancienneté théorique de certifié (ou d'agrégé) les services effectués au sein de l'éducation nationale, de la fonction publique ou du privé.

**Dans l'établissement, participer aux élections** de vos représentants au Conseil d'Administration. Nous vous invitons à être candidat sur les listes SNES ; vous découvrirez le fonctionnement d'un établissement scolaire.

### Novembre

**Commencer à réfléchir à votre stratégie de mutations** en assistant aux réunions organisées par le SNES ou en venant nous voir.

### Décembre

**Saisir vos vœux d'affectation** pour le mouvement inter-académique. Le SNES met à votre disposition son site internet et son forum sur les Mutations, ainsi qu'une fiche de suivi de votre dossier de mutations. **Renvoyer la fiche** afin que nous puissions contrôler les diverses opérations liées aux mutations (erreur de barème, etc...).

### Janvier

**Surveiller la notation administrative**, proposée par votre Chef d'établissement. Il n'y a pas de raison d'être en dessous de la moyenne de votre échelon. En cas de problème, contactez le SNES et contestez la note. Les enseignants élus du SNES pourront vous servir de défenseurs.

### Février

**A l'issue des commissions paritaires d'affectation**, pour la phase inter-académique, vous connaîtrez votre nouvelle académie. Les élus du SNES contrôlent que votre dossier est correctement traité par l'administration et proposent toutes les améliorations possibles.

### Mars

**Formuler des vœux pour la phase intra** (affectation dans l'académie sur un poste fixe ou une zone de remplacement). Cette phase est rendue plus complexe par le fait que les règles diffèrent d'une académie à l'autre.

Contactez le SNES afin d'obtenir des informations et des conseils.

**Renvoyer la fiche syndicale** de suivi à la section académique du SNES de votre académie d'affectation.

Venez nombreux pour participer à la deuxième journée banalisée lors de laquelle des stages mutations seront organisés.

### Juin

**A l'attente de l'avis de titularisation** par le jury académique vient s'ajouter celle de l'affectation. Les enseignants du SNES sont à nouveau en train de suivre votre dossier et cherchent à améliorer le projet de l'administration. Ils vous informeront le plus rapidement possible de votre affectation définitive.



*A chaque étape de votre année et de votre carrière, les commissaires paritaires du SNES vous conseillent et vous défendent*



## Le SNES et La FSU

*Se syndiquer au SNES, c'est se donner plus de poids face aux multiples attaques contre nos statuts et avoir la garantie d'une défense efficace de nos droits individuels auprès du rectorat comme du chef d'établissement*

**Les autres syndicats enseignants dans la FSU :**



### La FSU



La Fédération Syndicale Unitaire est une organisation créée en 1993 pour regrouper les principaux syndicats de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture. Première fédération syndicale de la Fonction Publique d'Etat, la FSU offre une nouvelle façon de faire du syndicalisme, en privilégiant la démocratie interne, le rassemblement du plus grand nombre, l'unité d'action.

C'est ainsi qu'elle marque les esprits à l'occasion de chaque mouvement d'ampleur depuis 1995 (protection sociale, décentralisation, retraites, éducation...) et qu'elle contribue aux étapes de rassemblement du mouvement social (forums sociaux, états généraux de la jeunesse, réseau éducation sans frontière ...).

Aussi, la FSU séduit-elle de nouveaux syndiqués et attire de nouveaux syndicats. Elle ambitionne de constituer autour d'elle un pôle de rassemblement du syndicalisme. Il nous faut en effet unir nos forces pour défendre les services publics et concevoir des alternatives économiques et sociales porteuses de progrès pour chacun.

Rejoindre le SNES, c'est s'inscrire avec la FSU dans les débats et les luttes communes que mènent les salariés, en France et en Europe. C'est être solidaire des combats pour l'Éducation que mènent les enseignants dans le monde.

### Le SNES



#### Défense des personnels

Largement majoritaire dans le 2<sup>nd</sup> degré, le SNES dispose d'un très grand nombre d'élus qui siègent dans toutes les commissions où se jouent nos carrières. Lors des mutations, les commissaires paritaires du SNES contrôlent barèmes et affectations, et améliorent les projets de l'administration pour que le plus grand nombre possible de collègues soient affectés dans leurs vœux.

#### Information

Les publications du SNES balayent l'ensemble des problèmes du monde éducatif, réformes, analyses des politiques éducatives mais aussi mutations, promotions, notations... Les cotisations des adhérents, seules ressources du SNES financent cette presse très largement diffusée et appréciée.

#### Réflexions et débats sur l'école

Le SNES s'attache à faire vivre la démocratie dans ses instances et se veut un lieu permanent de débat et d'analyse des questions éducatives. Adhérents et sympathisants se retrouvent dans l'exigence d'une école démocratique et ambitieuse à la fois. Ils ne s'accommodent pas de l'échec scolaire, de l'exclusion, de la violence dans les établissements ni de la dégradation de nos conditions de travail. Ils se battent pour défendre nos statuts, nos qualifications, nos salaires, pour assurer la qualité du service public d'éducation.

#### Action

Ces revendications, le SNES les porte dans l'action en recherchant l'unité autant que possible, tant localement dans les établissements que nationalement.

# Syndicats majoritaires



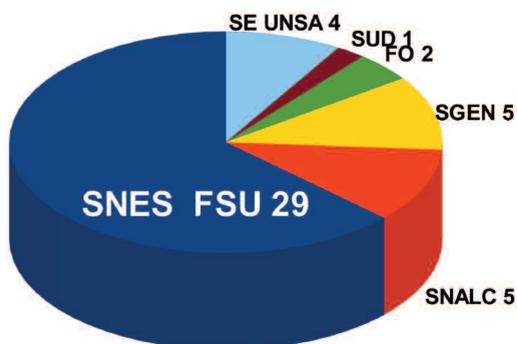
## Résultats des élections professionnelles d'Octobre 2011 : une confiance renouvelée et accrue pour le SNES-FSU

*Le SNES, syndicat majoritaire dans les instances paritaires et dans les comités techniques.*

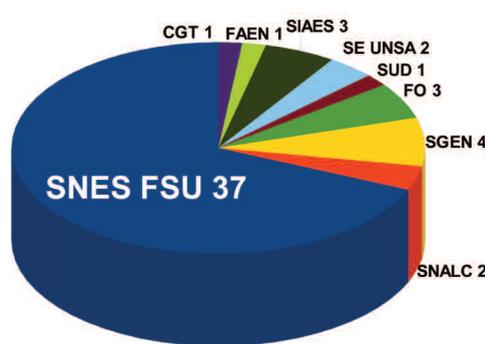
Lors des élections professionnelles qui se sont déroulées en Octobre 2011, 50,57% des votants ont choisi le SNES dans les scrutins où il était représenté. Le SNES est loin devant le second syndicat qui n'obtient que 10,43%. Les personnels ont ainsi décidé de renforcer un syndicalisme majoritaire, responsable et combatif, véritable porte parole de nos professions.

### Nombre de commissaires paritaires élus

Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN)



Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA)



### Des commissaires paritaires : pour quoi faire ?

Les commissaires paritaires sont les représentants syndicaux élus au moment des élections professionnelles. Ils siègent à parité avec l'administration dans les différentes instances qui gèrent la carrière de chaque enseignant : Commission d'avancement d'échelon, Commission de révision de la note administrative, Commissions d'affectation inter et intra académique (celles qui vous attribuent des académies et des postes), Commission disciplinaire, etc.

Ils siègent également dans les Comités Techniques (CT) : Ces comités donnent notamment leur avis sur la répartition des moyens entre les académies puis entre les établissements, sur les mesures de carte scolaire (suppression de postes) ou les modifications statutaires.

Les commissaires paritaires du SNES sont très largement majoritaires parmi les organisations syndicales qui siègent dans ces instances. Plus nombreux et plus efficaces, ils ont à cœur de défendre le statut des enseignants et les règles générales qui y sont liées mais aussi les situations individuelles particulières. Ils portent auprès de l'administration les revendications du SNES pour l'amélioration des conditions de travail, la transparence de la gestion administrative et pour une école plus démocratique.

**Se syndiquer au SNES-FSU, c'est donc se donner les meilleurs atouts pour être informé, accompagné et défendu tout au long de sa carrière !**





## Que peut le SNES pour vous aider ?

*Grâce au  
SNES  
académique,  
vous bénéficiez  
d'un soutien  
et de conseils  
personnalisés  
pour vos  
carrières,  
vos métiers  
et vos mutations.*

### Que fait le SNES-FSU dans l'académie ?

#### **Pour accompagner et porter les revendications des stagiaires**

Tout au long de l'année 2011-2012, le Snes n'a cessé de dénoncer les difficultés rencontrées par les stagiaires et est intervenu auprès des instances administratives pour dénoncer des abus, et obtenir des améliorations. Il a ainsi fait supprimer des supports stagiaires classés RRS (Ex ZEP) et pointé du doigt les difficultés liées à l'éloignement et à la qualité de certains tuteurs.

Il a dénoncé la pression exercée par certains inspecteurs sur les stagiaires déjà au bord de l'implosion. Par le biais de sa liste de diffusion, il a pu répondre et aider chaque stagiaire au plus près de leurs besoins. Il a également aidé et conseillé les stagiaires convoqués lors du jury de titularisation en fin d'année.

Par ailleurs, afin de palier le déficit de formation disciplinaire, le SNES d'Aix-Marseille vous proposera des stages qui vous permettront d'avoir une vraie réflexion sur votre métier et le sens de votre discipline dans l'éducation des élèves.

#### **Pour des mutations réussies**

Le SNES-FSU, en tant que syndicat majoritaire, dispose d'un grand nombre de commissaires paritaires chargés de veiller au bon déroulement de l'attribution des barèmes et des mutations. Il organise par ailleurs de nombreuses réunions d'explication et de conseils pour bien réussir sa mutation. Enfin, il met à votre disposition une permanence téléphonique du mardi au vendredi de 14h à 18h pour répondre à toutes vos questions sur le sujet.

Voir aussi les pages spéciales mutations, p. 20-21.

#### **Pour une réflexion approfondie sur notre métier et ses spécificités**

La force du SNES-FSU est de posséder, pour l'ensemble des secteurs et des spécificités de notre métier des responsables académiques pouvant répondre à vos attentes et à vos questions : reclassement, carrière, stagiaires, TZR, handicap, mutations, secteur lycée, secteur collège, etc.

De plus, ces responsables proposent tous les ans à l'ensemble des collègues des stages de nature variée permettant de réfléchir, débattre sur notre discipline et de confronter nos pratiques.

Des stages disciplinaires comme par exemple en Histoire-géographie pour réfléchir sur les nouveaux programmes en collège et en lycée, sur l'introduction de l'histoire des arts en collège ou encore sur les enseignements d'exploration "littérature et société" en lycée. Des stages sur le métier comme par exemple sur la difficulté scolaire, le travail enseignant ou le New Public Management, qui ont permis de prendre du recul avec les réformes accablantes du gouvernement et les nouvelles techniques de gestion des personnels qui tendent les relations avec la hiérarchie. Des stages structurels, enfin, comme par exemple un stage sur la réforme du lycée.

Un calendrier de tous les stages organisés par le SNES-FSU académique vous sera proposé en début d'année : vous y inscrire participera activement à votre formation !

### Stages et réunions syndicales, comment y assister ?

Assister à des stages ou des réunions syndicales est le droit de tous. En aucun cas vous ne serez sanctionné par votre chef d'établissement pour y avoir assisté : ces derniers ainsi que les tuteurs apprécient au contraire en général d'avoir affaire à des enseignants informés de leurs droits et soucieux de leur métier.

Pour assister à une heure d'information syndicale dans votre établissement, il vous suffit de prévenir vos élèves ainsi que la vie scolaire. Chacun a le droit de participer à douze heures d'information syndicale dans l'année.

Pour assister à un stage syndical il faut déposer une demande d'autorisation d'absence pour stage syndical un mois avant la date prévue du stage. Un modèle à recopier de cette demande vous sera fourni lors de l'invitation au stage. Cette autorisation est de droit.

**Les pages du****Crédit  Mutuel****Enseignant**

www.cme.creditmutuel.fr

## **Jean Luc HYVERNAUD, Président du Crédit Mutuel Enseignant**

Le CME Aix-Marseille s'est imposé et c'était loin d'être évident dans le monde de l'éducation et nous sommes maintenant une structure reconnue et appréciée, certes dans le monde de l'éducation mais plus largement dans le champs social ; Avec le conseil d'administration nous oeuvrons pour garantir les valeurs et les principes mutualistes dans les secteurs de la bancassurance.

une équipe s'est constituée dans un projet et une orientation partagée ; ce qui caractérise cette démarche dans le cadre d'une banque c'est justement qu'il n'y a pas de problème de banque si l'on peut dire parce que les problèmes réels ce sont les problèmes des gens et ici bien entendu celui des personnels de l'enseignement dont les salariés et les administrateurs ont une connaissance très exacte de leur statut et métier mais tout autant de leur lien à la société et de l'école comme structure clé de stabilisation des rapports sociaux. En effet , il y a banque et banque et il n'est pas inutile de dire qu'en ce domaine tout ne se vaut pas ; le crédit mutuel enseignant fait partie du crédit mutuel et ici du crédit mutuel méditerranéen ; il faut savoir que cette structure ne connaît pas de salariés commissionnés pas plus que d'actionnaires mais seulement des sociétaires lesquels sont donc copropriétaires de la banque avec tout ce que cela implique comme droits de discuter des orientations et contribuer à fixer des choix et des objectifs , dans le sens des intérêts des sociétaires et au total de la société même.

En outre, plusieurs choses sont à considérer et d'abord le principe mutualiste ou coopératif de mutualisation des moyens au profit des besoins humains qui reste un acquis de civilisation ; il y a ensuite le fait dans notre pays d'une force particulière de l'élément bancaire mutualiste puisque 60% des dépôts en viennent et concernent 21 millions de cotisants ; c'est dans cet ensemble que se trouve le crédit mutuel ; ce serait une véritable régression de société si on en venait y compris dans ces structures à imiter sous couvert de rentabilité ici, d'efficacité là, de profit enfin l'univers bancaire ; nous devons dans la continuité de notre action , faire comprendre que le mutualisme a des exigences qui contredisent l'uniformisation et la banalisation des rapports à l'argent.

C'est pourquoi nous sommes ensemble entre collègue-sociétaire. Nous partageons un certain nombre de principes et de valeurs incontournables :

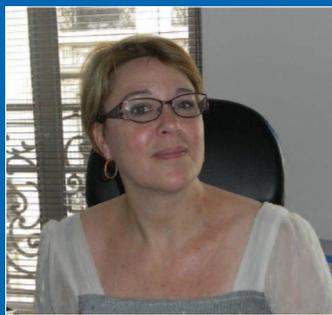
\*la proximité et l'écoute

\*le mutualisme, toujours renouvelé grâce aux élus bénévoles qui représentent les intérêts de plus de 3500 sociétaires et clients

\*la solidarité, qui s'exprime jusque dans la création de produits spécifiquement dédiés aux jeunes collègues qui démarrent dans la profession.



**Jean Luc  
HYVERNAUD**



**Dominique MIALHE**  
**La nouvelle**  
**Directrice**  
**du CME**  
**Aix-Marseille.**

**Jean Luc HYVERNAUD**

**Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille**

65, La Canebière - 13001 Marseille

6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix-en-Provence

Tél. : 08 20 02 56 49 - E-mail : 07901@cmsem.creditmutuel.fr

Les pages du

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

## Connaître le CME...

Le CME Aix-Marseille est une structure particulière au service des enseignants et plus généralement du personnel de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports qui évolue au sein du CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN.

### Le Crédit Mutuel Enseignant en quelques chiffres

Près de 3.500 sociétaires et clients  
Des locaux spacieux et accueillants  
sur Marseille et Aix-en-Provence  
Une équipe de 9 salariés au service  
des personnels de l'EN.

Il gère pour le compte  
de ses sociétaires-clients :  
33 millions d'Euros d'épargne  
131 millions d'Euros de crédits

### Les membres des conseils du CME élus en Assemblée Générale par les sociétaires

*Ces personnes, vous les connaissez peut-être ; ce sont des militants impliqués dans le mouvement social.*

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président** : M. Jean Luc HYVERNAUD. **Vice-Présidents** : M<sup>me</sup> Ghislaine GALLENGA, M. Pierre GIOVANAZZI, M. Raoul MICHEL, M. Jean SICARD, M. Jean Claude SOUCHAUD.

**Administrateurs** : Jean-Marc ASTRUC, M<sup>me</sup> Muriel BARRIEU, M. Alain BREMOND, M. Jean-Pierre CANONNE, M<sup>me</sup> Hélène DIGNE, M<sup>me</sup> Chantal LOCHER, M<sup>me</sup> Corinne VIALLE, M. Michel WEBER.

#### CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Président** : M. Jacques SOCCORSI.

**Conseillères** : M<sup>m</sup> Hélène LAVAL, M<sup>me</sup> Marie-José PORT

### LE CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT EN IMAGES

Le CME Aix Marseille accueille ses sociétaires/clients sur ses deux sites, à Marseille et Aix-en-Provence.

Ouverte depuis le mois de novembre 2006, notre nouvelle implantation aixoise est maintenant bien connue.

Nos trois collaborateurs y accueillent



lent les sociétaires du pays d'Aix et du nord du département.

Les personnels de l'Éducation Nationale des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et du Vaucluse ont vu ainsi le CME se rapprocher d'eux.

### Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

Ces quatre pages ont été réalisées par les administrateurs bénévoles du Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille. Vous pouvez leur faire part de vos remarques.

(Juillet 2012).

## Questionner le CME...

C'est possible, aujourd'hui dans l'Académie d'Aix-Marseille où la banque mutualiste dispose d'une caisse spécialisée pour les personnels de l'éducation, de la recherche et de la culture.

Cet établissement mutualiste, c'est le vôtre.

Le CME Aix-Marseille peut mettre à votre disposition son expérience et la compétence de ses personnels pour répondre à vos besoins : ceux qui débutent dans le métier en particulier et dont les revenus sont en grande partie absorbés par les besoins essentiels, trouveront le meilleur accueil.

### Se loger ?

DÉMARRIMMO  
SOLIMMO  
MODULIMMO...

- ✓ Et si je consacrais le montant d'un loyer à une acquisition neuve ou ancienne ?
- ✓ Existe-t-il au CME un vrai prêt à taux préférentiel ?
- ✓ Peut-on acheter sa résidence principale sans apport personnel ?
- ✓ Les frais annexes au crédit sont onéreux, peut-on les éviter ?
- ✓ Emprunter à long terme peut inquiéter. Les échéances peuvent-elles s'adapter ?

### S'équiper ?

CRÉDITS :  
EQUIPEMENT  
BIENVENUE  
INFORMATIQUE  
TÉLÉPHONIE...

- ✓ Mon affectation va m'imposer un changement de véhicule, j'aurai des dépenses pour me meubler, quels crédits sont disponibles au CME ?
- ✓ Pour le travail, la vie privée il faut aujourd'hui un ordinateur. Le CME a-t-il prévu un crédit spécifique ?
- ✓ Le CME n'est-il pas maintenant opérateur de téléphone ? Les gammes de forfait «NRJ Mobile» et «Clé Mobile» sont-elles adaptées à mes besoins ?

### Gérer ses comptes ?

CYBERMUT  
EUROCOMPTE  
SOUPLESSE...

- ✓ Il faut pouvoir suivre ses comptes sur Internet et ne pas se déranger sans cesse ou passer son temps au téléphone. Le CME propose-t-il un service performant ?
- ✓ On peut avoir besoin de nombreux services bancaires. Et cela finit par être coûteux. Quelle est la solution au CME ?
- ✓ Comment vivre des fins de mois sereines, lorsque le salaire sera viré dans quelques jours seulement ?

### Préparer l'avenir ?

CONTRATS  
HABITATION,  
AUTO, EPARGNE,  
PRÉVOYANCE  
DES ACM...

- ✓ J'ai de bonnes relations avec ma banque. Pourrais-je y trouver des solutions «assurances» avantageuses ?
- ✓ Dans tous les domaines des contrats et des conseils clairs ? Puis-je consulter ces documents ?
- ✓ Et la retraite ? ? ? Que proposent les conseillers du CME ? Quelles solutions aujourd'hui ?

## Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

65, La Canebière - 13001 Marseille

6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix-en-Provence

Tél. : 08 20 02 56 49 - E-mail : 07901@cmsem.creditmutuel.fr

**Les pages du****Crédit CME Mutuel****Enseignant**[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

## Stagiaires

### Le CME : c'est pour vous

Venez ouvrir votre compte au CME.

Ce compte vous est nécessaire pour l'Administration certes, mais aussi pour votre situation de jeune nouveau ou nouvelle sociétaire.

Vous bénéficierez de plusieurs avantages.



### Pour vos élèves, la «Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture»

La Fondation pour la lecture s'emploie à promouvoir cette activité culturelle au niveau scolaire, universitaire et associatif. Elle prend part à la lutte contre l'illettrisme. Le Crédit Mutuel Enseignant est le partenaire qui vous facilitera la réalisation de vos projets pédagogiques. Prenez contact avec lui.



### Maths sans frontières

Cette année encore, comme depuis 12 ans, le CME était présent au Rallye Final de MSF (Maths Sans Frontière) qui s'est déroulé au Lycée Philippe de GIRARD à Avignon le 18 avril. Cet engagement pérenne aux côtés des organisateurs, nos collègues, vos élèves, marque notre engagement de soutien aux actions pédagogiques fédératives. Nous avons, dès la première année de notre création, embrayé le pas de la fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen dans cette initiative. C'est donc solidairement que nous offrons à une classe lauréate de ce Rallye une journée de découverte soit de Marineland soit du Musée de Quinson. Nous félicitons chaleureusement les enseignants, les IPR et le comité organisateur et nous leur souhaitons bon courage pour l'an prochain où nous les retrouverons avec plaisir.

### Prévenir et lutter contre l'illettrisme

La Fondation du Crédit Mutuel pôle "lecture" qui fête ses 20 ans cette année et le Crédit Mutuel Méditerranéen accompagnent des projets de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Cet engagement s'illustre notamment depuis 7 ans à travers l'organisation d'un concours sur le plan régional : le concours " prévenir et lutter contre l'illettrisme". 75 associations lauréates ont bénéficié de 76 000 de financement pour accompagner la réalisation de leurs projets.

Le Crédit Mutuel Méditerranéen a organisé le mardi 19 juin, la troisième édition du Forum illettrisme au sein de la bibliothèque de l'Alcazar, à Marseille. Après Luc Ferry en 2010 et Patrick Ben Soussan en 2011, Catherine Dolto a accepté de parrainer cet événement, unique dans notre région. Plus de 200 personnes étaient présentes.

**3<sup>e</sup> Forum illettrisme**

### Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

65, La Canebière - 13001 Marseille

6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix-en-Provence

Tél. : 08 20 02 56 49 - E-mail : [07901@cmsem.creditmutuel.fr](mailto:07901@cmsem.creditmutuel.fr)

# Que peut le SNES pour vous aider ?



## Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?

**L**e SNES-FSU est l'outil dont les personnels enseignants, CPE, CO-Psy, se sont dotés en s'organisant pour défendre leurs intérêts individuels et collectifs et porter leurs revendications et leurs propositions pour une école plus ambitieuse et plus démocratique.

Se syndiquer au SNES-FSU c'est d'abord un acte militant qui témoigne de votre volonté de soutenir l'existence de cet outil, de s'inscrire pleinement dans les valeurs de solidarité, d'unité et de démocratie qui sont les nôtres.

Se syndiquer au SNES-FSU c'est se donner plus de poids face aux multiples attaques contre nos statuts et avoir la garantie d'une défense efficace de vos droits individuels par des militants expérimentés auprès du rectorat comme de votre chef d'établissement.

Au SNES-FSU, la cotisation annuelle pour un stagiaire s'élève à 116 euros (payable en plusieurs fois). Le SNES-FSU est complètement indépendant : les cotisations des adhérents sont ses seules ressources. Si ce montant est plus élevé que celui demandé par d'autres syndicats, il permet d'accéder à bien davantage.

- Pour se tenir informé de l'actualité de la profession au niveau national, vous recevrez l'U.S., L'Université Syndicaliste, l'hebdomadaire du SNES-FSU.
- Concernant tous les enjeux, les spécificités, les luttes et les actions au niveau académique, vous recevrez le journal académique mensuel.
- Un accès réservé au site du SNES-FSU vous sera proposé, qui vous permettra notamment d'accéder aux barèmes des mutations des années précédentes, dans chaque matière et dans chaque académie.
- Une permanence téléphonique répondra à toutes vos questions, du mardi au vendredi de 14 heures à 18 heures : nos spécialistes (emploi, carrière, handicap, mutations, TZR...) pourront vous apporter toutes les précisions nécessaires ou vous fixer un rendez-vous en cas de besoin.
- Enfin, vous pourrez vous adresser aux militants du secteur IUFM du SNES-FSU (Julien, Mathilde, Sandra, Carole...) entre 12 heures et 14 heures sur les sites de formation eux-mêmes.

Se syndiquer au SNES-FSU c'est finalement un acte formateur qui participera pleinement à votre entrée dans notre culture professionnelle.

## Le SNES dans votre établissement

**I**l est important de ne pas s'isoler dans l'établissement et de prendre contact, dès le jour de la prérentrée, avec le responsable du SNES-FSU.

C'est le secrétaire de la section syndicale d'établissement, on l'appelle le S1. Le S1 est chargé de représenter et de défendre les collègues auprès de l'administration, d'informer les collègues sur les réformes et de mener l'action dans l'établissement : c'est généralement lui qui anime les heures d'information syndicale dans l'établissement.

Par ailleurs, le S1 est aussi celui qui s'occupe d'élaborer la liste SNES-FSU des représentants des personnels enseignants au conseil d'administration (CA). N'hésitez pas à solliciter votre S1 pour figurer sur les listes du SNES-FSU et y être élu.

Le S1 est, enfin, le représentant des personnels enseignants auprès de l'administration de l'établissement : c'est lui qui défendra votre statut et vos droits. Le chef d'établissement ne peut vous imposer aucune heure supplémentaire. Au mois de janvier, comme à l'ensemble de vos collègues, le chef d'établissement vous attribuera une note administrative (se référer à l'article p.17). Si vous souhaitez la contester, demandez au S1 de vous accompagner pour vous défendre en cas de difficultés.

Le SNES-FSU est là pour vous éviter de vous retrouver seul face au chef d'établissement. Si vous n'avez pas de S1 dans votre établissement, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions nous déplacer et intervenir !



*S'il y a  
une chose  
à retenir  
en ce début  
d'année,  
c'est  
certainement  
qu'il ne  
faut pas  
rester  
isolé.*



## Le stagiaire dans son établissement



### Stagiaire en établissement

#### Face aux difficultés, ne pas s'isoler !

**C**ette année, vous allez effectuer un quasi temps plein dans un établissement auquel s'ajouteront les heures de formation filée. Cette situation occasionne pour le stagiaire une très lourde charge de travail et ne laisse aucune place à un aller retour entre théorie et pratique : les stagiaires ne disposeront en effet d'aucun recul sur leur façon de faire cours et ils ne disposeront que d'apports théoriques minimes pour mettre de la distance entre le vécu du cours et les objectifs initialement fixés.

Cette situation exige de la part des stagiaires un apprentissage simultané du métier et de la structure dans laquelle il s'effectue, mais également une adaptation à toutes les réformes rétrogrades que nous avons connu, en collège et en lycée.

*En cas de problèmes dans l'établissement, ne perdez pas de temps pour nous contacter ! Le SNES-FSU peut vous aider en amont de la validation, c'est beaucoup plus difficile ensuite.*

- Le collège subit depuis 2005 une série de réformes qui ne disent pas leur nom. Livret de compétences, épreuve nouvelle de l'histoire des arts, établissements ECLAIR, socle commun et nouveau brevet des collèges... autant de dispositifs qui dégradent les conditions et surtout les contenus d'enseignement.

Désormais, compléter les 110 items du livret de compétence pour tous les élèves de 3ème, organiser l'épreuve d'histoire des arts pour le brevet des collèges et remplir le cahier de texte numérique relèvent de nos obligations de service. Cependant, vous constaterez que selon les établissements, les conditions de réalisation de ces obligations de service divergent !

Là où les équipes ont construit un rapport de force fort vis-à-vis de l'administration, les contraintes liées à ces obligations de service ont pu être amoindries. Ainsi, il est par exemple possible de limiter la saisie du cahier de texte numérique aux seuls titres de la leçon et aux exercices à faire : ces décisions peuvent être votées au conseil d'administration par le relais de vos représentants syndicaux.

N'hésitez donc pas à vous renseigner auprès du délégué syndical SNES de votre établissement pour connaître les modalités d'application de ces dispositifs et vous inscrire dans la démarche collective.

- La réforme du lycée arrive en Terminale cette année, avec notamment la suppression de l'histoire géographie dans les classes de terminales S sur laquelle le nouveau gouvernement s'est engagé à revenir. Combattue par la majorité de la profession, cette réforme a d'abord une incidence lourde sur l'organisation des établissements. Elle confie un tiers des moyens à l'établissement, en particulier tous les moyens permettant d'enseigner devant des groupes à effectif réduit. Séduisante en apparence, cette " autonomie " n'est en fait que l'habillage de la réduction des moyens accordés pour faire réussir les élèves les plus fragiles, voire de la pénurie. Ce ne sont pas seulement les heures de cours qui diminuent, augmentant encore la pression sur les apprentissages, ce sont aussi les heures dédoublées. Les établissements sont donc contraints d'opérer des choix, déshabillant Pierre pour mal habiller Paul, mettant dangereusement les disciplines en concurrence les unes avec les autres, quand ce ne sont pas les collègues quand les postes sont menacés.

En créant l'occasion de débattre et d'élaborer des propositions collectives, éclairées par la connaissance des enjeux locaux et nationaux, la section syndicale SNES du lycée porte les convictions des collègues et assure la cohésion des équipes. Invitez-vous dans le débat !

## Notation administrative

Chaque année les enseignants sont évalués par leur chef d'établissement sous la forme d'une notation administrative. Cette note, sur 40, s'ajoute à la note pédagogique donnée par l'inspecteur sur 60. La note administrative concerne la manière de servir du fonctionnaire (ponctualité, assiduité...) et l'implication de l'enseignant dans la vie de l'établissement (rayonnement...).

Le chef d'établissement n'ayant aucune compétence pour évaluer le travail pédagogique, celui-ci ne doit pas être pris en compte dans son évaluation. La notation se fait dans le cadre d'une grille précisant pour chaque échelon les notes minimale, maximale et moyenne. Il n'y a normalement aucune raison pour que vous soyez en dessous de la moyenne de votre échelon. Dans le cas contraire la décision du chef d'établissement doit être argumentée.

Si votre note vous semble décevante, ne signez pas immédiatement l'avis de notation, commencez par rencontrer le chef d'établissement et par lui demander des éclaircissements. Vous pouvez argumenter en faisant valoir votre implication dans l'établissement. N'hésitez pas à solliciter l'aide du responsable SNES-FSU de votre établissement.

Si votre note ne vous satisfait toujours pas, accompagnez votre signature de la mention «demande de révision de la note administrative» dans le cadre «commentaires». La signature ne vaut pas accord, elle signifie que vous avez pris connaissance du document. La lettre sera adressée au Recteur par la voie hiérarchique et examinée en Commission Paritaire où les élus du SNES-FSU vous défendront. Il faut donc en envoyer une copie au SNES-FSU.

### La notation administrative des CPE

À la différence des enseignants, les CPE (stagiaires et titulaires) n'ont qu'une seule note proposée annuellement par le chef d'établissement et attribuée par le Recteur. La note, et notamment la première, ayant une importance capitale dans la carrière, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des commissaires paritaires CPE du SNES-FSU.

[snescpe-carole@yahoo.fr](mailto:snescpe-carole@yahoo.fr)

### La validation et la titularisation

Les stagiaires sont titularisés par l'autorité académique compétente, à savoir le Recteur, au vu de leur manière de servir, sur proposition des corps d'inspection et après avis des chefs d'établissement.

Auparavant, l'évaluation des stagiaires en vue de leur titularisation était faite pour la plus grande partie par les formateurs de l'IUFM qui suivaient les stagiaires tout au long de l'année. Avec la disparition de ce dispositif, l'évaluation du stagiaire par le chef d'établissement a pris beaucoup plus d'importance. Par ailleurs, les inspections de fin d'année par les IPR ont été systématisées et leur avis, ainsi que le bilan annuel du tuteur sont également très importants pour la titularisation.

Le SNES-FSU dénonce le rôle accru des chefs d'établissement dans la titularisation des stagiaires : en effet, cette mesure s'inscrit dans la réforme des EPLE (Établissements Publics Locaux d'Enseignement) qui donne aux chefs d'établissement un pouvoir de plus en plus important sur les enseignants et leur carrière, que ce soit sur le plan administratif ou pédagogique. Pour le SNES-FSU cependant, si l'implication dans l'établissement est un aspect important de nos professions, le cœur du métier reste bien la transmission des connaissances dans la classe. Il considère en effet que ce sont les compétences disciplinaires, didactiques et pédagogiques qui doivent occuper la place principale dans la titularisation.

En cas de redoublement ou de licenciement, un entretien obligatoire aura lieu sur la base d'un dossier contenant l'avis du chef d'établissement, le bilan annuel du tuteur et le rapport d'inspection de l'IPR, que le stagiaire a le droit de consulter précédemment. Cet entretien se fait avec un jury composé de représentants de l'administration et des corps d'inspection.

Dans tous les cas, le SNES-FSU veillera à défendre les stagiaires en cas de litige afin d'assurer la plus grande équité possible dans leur titularisation.



*Soyez vigilants  
au moment  
de votre  
notation  
administrative.  
En cas de doute  
contactez  
le SNES-FSU  
dans votre  
établissement ou  
lors de nos  
permanences  
dès la lecture  
de votre  
notation.*



## Se mobiliser, Agir !



*Se syndiquer  
au SNES,  
participer aux  
heures d'informa-  
tions syndicales  
aux stages et  
aux réunions  
qu'il organise,  
c'est faire  
entendre les  
revendications  
de la profession  
dans le cadre  
des négociations  
qui s'engagent.*

### Pour nos métiers, pour les élèves, pour l'éducation

**D**urant le quinquennat Sarkozy, une série de réformes visant essentiellement à supprimer des postes (6000 postes supprimés par exemple avec l'instauration de la réforme de la formation des maîtres) et à faire des enseignants des exécutants au service d'un patron, leur chef d'établissement, le SNES et la FSU se sont mobilisés sans faillir pour mettre en échec cette politique inacceptable.

Au niveau national nous avons réussi à préserver un tiers de formation lors de l'année de stage. Localement, les Recteurs ont dû entendre les demandes du SNES partout où le rapport de force était favorable aux collègues.

Avec l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle tendance politique, l'heure est aujourd'hui à la négociation : il nous faut peser de tout notre poids pour faire entendre nos revendications à la fois sur la question de la formation des maîtres mais aussi dans tous les autres champs de l'éducation.

C'est pourquoi, à l'issue du Congrès National de Reims qui s'est tenu en 2012, le SNES a rédigé un Plan d'Urgence pour la rentrée 2012.

#### UN PLAN D'URGENCE : CADRE GÉNÉRAL

- **Mettre fin aux suppressions de postes**
  - Rompre avec le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.
  - Rétablissement des postes dans les établissements les plus en difficulté.
  - Réemploi de tous les non titulaires et titularisation de ceux qui ont le plus d'ancienneté.
- **Assurer les recrutements pour l'avenir**
  - Engager, pour les stagiaires, la diminution de la part du service assuré en responsabilité devant les élèves.
  - Mettre en place des prérecrutements sur plusieurs niveaux de la formation universitaire.
  - Alléger fortement le service des AED qui se destinent aux métiers de l'éducation.
- **Faire respecter et revaloriser les métiers de l'Éducation**
  - Abandonner le projet d'évaluation des personnels d'enseignement, d'orientation et d'éducation, ou l'abroger s'il a été publié.
- Respecter les statuts des personnels et mettre fin aux tentatives de les contourner ou d'en limiter la portée.
- Supprimer le délai de carence.
- Mettre fin au gel des salaires des fonctionnaires.
- **Rompre avec les réformes régressives et inégalitaires**
  - Stopper la libéralisation de la carte scolaire.
  - Abandonner le programme Éclair.
  - Abandonner le Livret Personnel de Compétences et « les écoles du socle ».
  - Revenir à une définition nationale des horaires disciplinaires et mettre fin au tronc commun des Premières générales.
  - Arrêter la réforme des séries de la voie technologique du lycée.
  - Moratoire sur l'application de la loi sur la Formation tout au long de la Vie à l'Éducation nationale et arrêt des fermetures de CIO, abrogation des mesures nouvelles modifiant les conditions de recrutement des CO-Psy.
  - Abandon de la transformation des GRETA en GIP.

Par ailleurs, le SNES organisera à l'automne 2012 des Etats Généraux du Second Degré : après consultation des enseignants dans leurs établissements, il portera au ministère des propositions pour organiser la reconstruction d'une éducation nationale véritablement démocratique, dans ses contenus, son organisation et pour ses personnels.

Se tenir informé, participer aux actions locales et nationales, faire grève, se syndiquer sont les meilleurs moyens de préserver les qualités du service public auquel nous sommes attachés, tout en portant nos propositions pour son amélioration. C'est tous ensemble que nous parviendrons à faire accepter nos revendications pour une formation des enseignants qui soit de qualité et qui les préparent au mieux à l'exercice de plus en plus difficile de ce métier : suppression du CLES et du C2I2E, diminution du temps d'enseignement à 1/3 devant élèves et 2/3 dans une formation qui doit être renouvelée.

Vous avez le droit de vous mobiliser en participant aux heures d'information syndicales de votre établissement, aux stages syndicaux organisés par le SNES et en faisant grève !!

Le SNES-FSU veille à ce qu'aucune implication dans les mobilisations de la profession ne puisse être reprochée aux stagiaires, que ce soit dans son établissement ou au niveau rectoral lors de sa titularisation.

**PLAN D'URGENCE  
RENTREE 2012**



## Se mobiliser, Agir !

### Des avancées : revalorisation, évaluation, décharge

Les fonctionnaires sont rémunérés selon une grille indiciaire qui assure à tous une progression salariale tout au long de la carrière. Chaque corps possède sa grille. A chaque échelon correspond un indice, dont le nombre de points doit être multiplié par la valeur du point d'indice. Or, ce point d'indice dont la valeur était indexée sur les prix jusqu'au début des années 80 a perdu 26 % de sa valeur en net entre 1981 et 2008, c'est pourquoi depuis 1981, le pouvoir d'achat des enseignants s'est progressivement érodé, le salaire d'un enseignant en début de carrière atteignant le seuil de 1,2 fois le SMIC alors qu'il représentait le double il y a trente ans ! Le SNES a obtenu sous le gouvernement Sarkozy, la revalorisation immédiate des néo recrutés est depuis 2 ans de 157 euros nets de plus par mois pour les certifiés (259 pour les agrégés). Cependant ces dispositions ne représentent que le début d'une réelle revalorisation salariale. En effet seul un enseignant sur quatre est touché par cette mesure puisque arrivé à l'échelon 6, les nouveaux recrutés retrouvent exactement le même salaire que les actuels échelon 6 (qui n'ont aucune revalorisation). Pour le SNES-FSU, la revalorisation doit concerner tous les enseignants, elle passe donc par une refonte de la grille indiciaire (pour tous les échelons).

Avec l'arrivée au pouvoir de François Hollande, le SNES a obtenu l'abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants qui plaçait leur carrière entre les seules mains du chef d'établissement et rompait avec l'idée d'une progression statutaire. Depuis décembre 2011, le SNES FSU avait mené la lutte contre ce décret et en avait obtenu le report jusqu'à ce que, malgré la défaite électorale de N. Sarkozy, le ministre Chatel fasse publier le décret en attendant la relève gouvernementale, manifestant jusqu'au bout son mépris pour les organisations syndicales et le dialogue social.

Après avoir réussi à placer la question de la Formation des maîtres au cœur des débats sur l'éducation, le SNES FSU a porté ses revendications concernant l'allègement du service des stagiaires devant élèves. Compte tenu des difficultés de vivier (trop peu de candidats par rapport au nombre de postes) le SNES avait demandé une décharge de 6h pour les stagiaires et la suppression du CLES et du C2I2E en guise de première étape. Même s'il faut saluer le geste du ministre Peillon, les 3 heures de décharge obtenues nous semblent insuffisante pour constituer un réel allègement de la charge de travail des stagiaires et nous poursuivons les négociations pour les années à venir.

*Grâce à  
la mobilisation  
de tous,  
le SNES-FSU  
a obtenu une  
revalorisation  
des débuts  
de carrière.  
Il faut poursuivre  
la lutte pour  
nos statuts,  
nos carrières,  
nos salaires.*





## Mutations

### Deux phases de mutations

**D**urant votre année de stage, vous participerez obligatoirement aux mutations, qui se déroulent en deux temps : la phase INTER afin d'obtenir une académie, puis la phase INTRA pour l'affectation en poste ou en Zone de Remplacement. Ce mouvement déconcentré en deux temps est l'expression d'une politique, la réforme de l'Etat, visant à régionaliser la gestion des enseignants, ce qui entraîne une variation des règles d'une académie à l'autre. Pour les stagiaires qui changent d'académie, cela complique l'accès aux bonnes informations.

Les suppressions massives de postes conduisent progressivement au blocage du mouvement. Le passage des stagiaires de 6-8 heures à 18 heures et le blocage des postes spécifiques ECLAIR ont considérablement accru ce phénomène en 2011 et en 2012 tant pour l' INTER que pour l' INTRA

Par ses publications, ses réunions et ses permanences, le SNES-FSU accompagne les syndiqués pendant ces moments cruciaux. Lors des commissions paritaires, par leur nombre, les élus du SNES-FSU sont en mesure de vérifier les barèmes et les projets d'affectation, de faire rectifier des erreurs et de proposer des améliorations.

Le SNES-FSU assure le suivi des fiches syndicales qui lui parviennent. C'est un lien précieux entre les collègues et le syndicat. La fiche permet de vérifier les informations enregistrées par l'administration, de prendre en compte des éléments complémentaires ou des oublis, et de mieux informer chacun de ses résultats. Seuls les syndiqués et ceux qui renvoient la fiche reçoivent une information personnalisée.

**Attention !** La date de prise en compte des situations familiales (mariage, PACS, grossesse) pour les mutations 2013 est fixée par le ministère au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Nombre de stagiaires ↓	AIX-MARS	CRETEIL	VERSAILLES	NICE	GRENOBLE	LILLE	DIJON	AMIENS	LYON	MONTPELLIER	GUADELOUPE	Autres Aca.
	CPE	15 st.	4	2	3	2	3	0	0	0	0	0
DOC	6 st.	4	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0
PHILO	1 st.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LET CLASS	8 st.	6	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
LET MOD	54 st.	24	0	7	0	4	0	5	6	0	0	8
ANGLAIS	28 st.	15	6	1	0	2	0	0	2	0	0	2
ESPAGNOL	14 st.	1	1	1	1	5	1	4	0	0	0	0
ITALIEN	8 st.	4	0	0	0	3	0	0	0	0	0	1
HIST GEO	44 st.	35	2	3	3	0	0	0	0	0	1	0
SES	2 st.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
MATHS	56 st.	36	11	6	2	0	0	0	0	0	0	1
TECHNO	5 st.	1	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0
SC PHYS	18 st.	10	1	5	1	0	0	0	0	0	0	1
SVT	19 st.	4	9	5	0	0	0	0	0	0	0	1
ED MUS	4 st.	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
ARTS PLAS	8 st.	0	0	2	2	2	0	0	0	1	0	1
ECO GEST A	2 st.	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
EN %		46,7%	14%	9,6%	6,5%	8,6%	1%	3,4%	2,7%	0,4%	0,4%	6,1%
RAPPEL 2011		57%	10,7%	7%	5,4%	7,4%	0,4%	1,2%	1,6%	1,2%	1,2%	5,4%
RAPPEL 2010		23,9%	20%	17,3%	8,3%	5,4%	1,5%	6,3%	6,6%	1,2%	2,7%	6,6%

## Mutations



### Mutations intra académiques : spécialisation des postes et blocage du mouvement

**D**epuis plusieurs années, le ministère soustrait au mouvement général des enseignants un nombre de plus en plus importants de postes au prétexte de leur spécificité.

Ces postes spécifiques doivent faire l'objet d'une demande particulière de la part des collègues, demande soumise à l'approbation du chef d'établissement et des inspecteurs. Il s'agit des postes en classes européennes, en BTS ou encore dans les établissements ECLAIR.

Cette spécialisation rompt le principe de l'affectation au barème qui est la seule garantie contre l'arbitraire, et donne davantage de poids aux chefs d'établissement dont le ministère voulait qu'ils deviennent recruteurs d'enseignants pour leur établissement.

Le dispositif ECLAIR, voué à remplacer l'éducation prioritaire, organise une école à deux vitesses en abaissant les ambitions pour les jeunes scolarisés dans les quartiers populaires. Il a également vocation à modifier le fonctionnement de ces établissements en développant une organisation managériale, basée sur le recrutement des personnels par le chef d'établissement et la mise en concurrence des enseignants. Le chef d'établissement peut recruter un enseignant sur la base d'un contrat d'objectif fixant les impératifs pédagogiques à atteindre par le collègue. Il peut même attribuer aux personnels une prime modulable en fonction de l'efficacité du collègue dans la réalisation de son contrat d'objectif, le chef d'établissement étant bien évidemment seul juge de cette efficacité.

Ainsi, non contents de bloquer davantage le mouvement en limitant les possibilités de mutations intra-académiques, les postes spécifiques ECLAIR introduisent également une dérèglementation de notre statut et de notre rapport à la hiérarchie.

Les postes ECLAIR ont été en 2012, proposés dans le cadre d'un mouvement spécifique, par l'intermédiaire de la Bourse Inter-ministérielle de l'Emploi Public (BIEP). Le résultat de ce profilage est que dans ces établissements, de nombreux postes restent vacants à l'issue des mouvements de mutation intra-académiques. Malgré les demandes du SNES académique du dé-profilage de ces postes afin de débloquent le mouvement de mutation des personnels de l'académie et de donner des enseignants qualifiés aux élèves qui en ont le plus besoin, le recteur y est resté opposé.

Il faut aujourd'hui peser dans les négociations pour demander l'abrogation du dispositif ECLAIR, comme s'y était engagé le Parti Socialiste durant les campagnes électorales.



*Le SNES défend des affectations au barème, seule garantie contre l'arbitraire, et dénonce le profilage des postes qui renforcent le poids des chefs d'établissements ou des IPR dans la mutation des personnels.*

### Pourquoi le SNES-FSU ?

La mutation est un acte individuel mais la transparence et l'équité des opérations supposent un contrôle systématique et vigilant, des barèmes comme des affectations.

Parce qu'ils occupent les 2/3 des sièges en commission, seuls les élus du SNES-FSU peuvent assurer le suivi des cas individuels tout en contribuant à l'amélioration globale des mutations.



## Et après la titularisation ?



*Le SNES-FSU  
continue  
de revendiquer  
une entrée  
progressive  
dans  
le métier  
et une formation  
continue  
de qualité.*

### Conditions de travail et formation

#### Besoins en formation continue

Dès la rentrée prochaine, titularisation en poche, vous deviendrez néotitulaires. Aux fréquentes affectations en établissements difficiles, viendront s'ajouter des heures supplémentaires que l'on veut nous imposer ! Le métier d'enseignant est de plus en plus complexe et la qualité de l'enseignement dispensé par un professeur dépend à la fois de la maîtrise qu'il a de sa discipline et de la formation qu'il reçoit après le concours et tout au long de sa carrière. La formation des stagiaires ayant été sacrifiée, le SNES-FSU a renforcé sa demande d'une vraie formation continue, parent pauvre de nos métiers.

#### Quelques avancées en début de carrière

La formation "Accompagnement à l'entrée dans le métier" des néotitulaires est censée répondre aux besoins des jeunes enseignants. On est, pour le moment, bien loin du compte. En effet, son volume de 120 heures en première année de titulaire pose le problème d'une charge de travail accrue. Nous avons obtenu deux avancées lors des années précédentes. La première est que cette formation ne se déroule plus sur les demi-journées libres des néotitulaires, temps nécessaire à la préparation des cours (ou tout simplement pour souffler !). La seconde réside dans le fait que, dès cette année, les nouveaux titulaires sur zone de remplacement peuvent demander à être affectés, pour une année, dans un établissement réputé sans difficulté.

Ces avancées ne sont cependant pas suffisantes. Le SNES-FSU revendique une entrée dans le métier à demi-service, seule garantie d'une formation complémentaire de qualité qui ne pénalise pas les jeunes enseignants. Certaines académies sont d'ailleurs en avance sur ce point puisque Créteil, Versailles et Rouen proposent des décharges de service pour les néotitulaires.

#### Obtenir de nouvelles améliorations

Le contenu de cette formation d'accompagnement est également à retravailler. Nous demandons des connaissances en psychologie pour avoir l'éclairage nécessaire sur le fonctionnement de l'enfant et de l'adolescent en décryptant les différentes étapes de leur développement cognitif et affectif. Les jeunes professeurs de notre académie sont le plus souvent affectés dans des établissements difficiles, des sociologues pourraient donner des clefs pour mieux comprendre les différences culturelles, les différents rapports au savoir, les représentations qu'ont les élèves de l'autorité. Ces approches qui paraissent aller de soi sont cruellement absentes des formations.

Pour finir, nous avons réussi à limiter, lors de ces formations, la présence systématique des chefs d'établissements qui apportaient avec eux leurs attentes de supérieurs hiérarchiques, bien loin de celles des jeunes enseignants. Il n'en reste pas moins que cette formation doit s'organiser en fonction des demandes et besoins des néotitulaires, ce qui sous-entend qu'une ou plusieurs réunions de bilan soient organisées pour orienter les contenus de formation. Le rectorat s'y est engagé, tenez-nous informé de votre ressenti.

**Julien Weisz et Mathilde Freu**

**Bonne rentrée !  
Bienvenue au SNES-FSU !  
Bienvenue dans le métier !**

## Table des SIGLES

### Table des SIGLES

**AE** : Assistant d'éducation (Vie scolaire)  
**AI** : Aide individualisée en seconde  
**APV** : Affectation prioritaire justifiant valorisation  
**ATOS** : (Personnels) administratifs, techniciens, ouvriers de service  
**BO** : Bulletin officiel  
**CA** : Conseil d'Administration (de l'IUFM ou de l'établissement scolaire)  
**CAPA** : Commission administrative paritaire académique  
**CAPN** : Commission administrative paritaire nationale  
**CDI** : Centre de documentation et d'information  
**CE** : Conseil d'Ecole (remplace le CA)  
**CE-CPE** : Conseiller d'éducation, conseiller principal d'éducation  
**CME** : Crédit Mutuel Enseignant (banque coopérative des personnels de l'E. N.)  
**CO-Psy** : Conseiller d'orientation psychologue  
**CPGE** : Classe préparatoire aux grandes écoles  
**CPVE** : Conseil pédagogique et de la vie étudiante  
**CSP** : Conseil Scientifique et Pédagogique de l'IUFM  
**DPE** : Direction des personnels enseignants. Adresse : 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris Cedex 09  
**DPE C2** : Service ministériel qui gère les stagiaires des disciplines littéraires, artistiques et langues vivantes  
**DPE C3** : Service ministériel qui gère les stagiaires de toutes les autres disciplines  
**EPLÉ** : Etablissement Public Local d'Education (collège ou lycée)  
**EQP** : Examen de qualification professionnelle  
**FGC** : Formation Générale et Commune (rebaptisée FIT)  
**FIT** : Formation interdisciplinaire et transversale  
**FPM** : Formation paritaire mixte (regroupement des CAPA ou CAPN de certifiés, agrégés)  
**FSU** : Fédération Syndicale Unitaire (SNES, SNUipp, SNEP, SNESup...)  
**GFP** : Groupe de formation professionnelle  
**IA** : Inspection (ou inspecteur) d'académie  
**IDD** : Itinéraires de découverte (cycle central du collège)  
**IG** : Inspecteur général  
**IPR** : Inspecteur pédagogique régional  
**IR** : Indemnité de résidence  
**IREM** : Institut de recherche pour l'enseignement des mathématiques  
**ISOE** : Indemnité de suivi et d'orientation des élèves  
**ISSR** : Indemnité de sujétions spéciales de remplacement  
**JO** : Journal officiel  
**MA** : Maître auxiliaire  
**MEN** : Ministère de l'éducation nationale  
**MI-SE** : Maître d'internat-surveillant d'externat  
**MGEN** : Mutuelle générale de l'éducation nationale  
**PEGC** : Professeur d'enseignement général des collèges  
**PCL1** : Elève - professeur des lycées-collèges en première année d'IUFM  
**PCL2** : Professeur stagiaire des lycées-collèges, en deuxième année d'IUFM  
**PCP** : Professeur Conseiller Pédagogique  
**PRAG** : Professeur agrégé affecté dans l'enseignement supérieur  
**PRCE** : Professeur certifié affecté dans l'enseignement supérieur  
**SNEP** : Syndicat national de l'éducation physique  
**SNES** : Syndicat national des enseignements de second degré  
**S1** : Section d'établissement du SNES  
**S2** : Section départementale du SNES  
**S3** : Section académique du SNES  
**S4** : Siège national et direction nationale du SNES  
**SNESUP** : Syndicat national des enseignements supérieurs  
**SNU-IPP** : Syndicat national unitaire des instituteurs, prof. des écoles et PEGC.  
**SPA** : Stage de Pratique Accompagnée  
**SPR** : Stage de Pratique en Responsabilité (4 - 6 heures)  
**TICE** : Technologies de l'information, de la communication et de l'éducation  
**TPE** : Travaux personnels encadrés (en première et terminale)  
**TZR** : Titulaire sur zone de remplacement  
**L'US** : L'Université syndicaliste (hebdomadaire du SNES)  
**ZEP** : Zone d'éducation prioritaire  
**ZR** : Zone de remplacement

*Ce livret a été préparé  
par les militants :*

Laurent TRAMONI  
 Caroline CHEVÉ  
 Julien WEISZ  
 Carole SAMOUILLE  
 Mathilde FREU  
 Emilie Gendry



SNES AIX-MARSEILLE  
 Supplément au N° 333  
 Juin 2011  
 Dispensé du timbrage  
 ROUTAGE 206  
 Périodique inscrit CPPAP  
 0215505476  
 12, pl. Général de Gaulle  
 13001 MARSEILLE  
 Directeur : L. TRAMONI  
 Tiré à 500 exemplaires  
 Imprimerie SEILPCA  
 Prix : 2 €  
 Dépôt légal :  
 10 Novembre 2010  
 N° ISSN - 0395 - 384X  
 Photos :  
 L. TRAMONI - N. LOPEZ  
 La Marseillaise

B 588 505 354 - 07/11



## MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Culture et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.**

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**

[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE  
A MARSEILLE : 65, LA CANEBIÈRE – 13001 MARSEILLE  
TÉL. : 0 820 02 56 49\* – COURRIEL : CME13@CREDITMUTUEL.FR  
A AIX EN PROVENCE : 6, PLACE JEANNE D'ARC – 13100 AIX EN PROVENCE  
TÉL. : 0 820 30 01 85\* – COURRIEL : CME13AIX@CREDITMUTUEL.FR